



Propos introductifs d'Olivier RICHEFOU
Président du Conseil départemental de la Mayenne

Budget primitif 2017
Réunion du 8 et 9 décembre 2016

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Notre Assemblée départementale se réunit aujourd'hui et demain pour examiner son **projet de budget pour l'année 2017**.

Le débat d'orientations budgétaires que nous avons mené, le 14 novembre dernier a permis de mesurer à quel point ce budget s'inscrit dans un **contexte contraint économique et social** marqué par des **hypothèses de croissance nationales maintenues d'une façon illusoire à 1,5 % en 2016 et en 2017** et un **chômage qui reste élevé** même si les récentes statistiques portées à notre connaissance laissent apparaître, notamment en Mayenne, un nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A qui a tendance à se réduire depuis un an (- 3,9 %).

La Mayenne comptait ainsi 10 730 demandeurs d'emploi de catégorie A, fin octobre 2016 alors qu'en avril 2011, faut-il le rappeler, elle en comptabilisait 7 350 !

Au-delà de cette **dégradation durable de la situation du marché de l'emploi**, ce projet de budget 2017 est également élaboré dans un **contexte financier tout aussi contraint**. Le **PLF 2017** confirme que **les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche consécutive de réduction des concours financiers de l'Etat qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 : 2,63 milliards € au lieu de 3,67 milliards €**.

Toutefois, l'effort demandé au bloc communal sera réduit de moitié et assorti d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement tandis que celui porté par les Départements restera au niveau des années antérieures (1,148 milliards €).

A cela s'ajoute, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des Départements**, figée jusqu'ici, qui constituerait désormais l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État. Elle diminuerait donc de 21,5 % en 2017, selon le projet de loi de Finances.

Dans le même temps, la **dotation figée dont bénéficient les Départements depuis 2011 au titre de leurs anciennes compensations d'exonérations de taxe d'habitation**, restituées au bloc communal parallèlement au transfert de l'impôt, deviendrait aussi une variable d'ajustement et serait réduite de 22 % en 2017, ce qui représenterait un montant d'environ 1,2 M€ de recettes en moins pour notre Département.

Enfin, je ne peux passer sous silence une réalité, aujourd'hui évidente pour le monde : **le Gouvernement a fait le choix délibéré de laisser les Départements seuls assumer la charge croissante du financement de la solidarité nationale**.

Je vous en laisse juges : en 2012, pour l'ensemble des 3 allocations individuelles de solidarité (APA, RSA et PCH), le « reste à charge pour les Départements était de 5,4 milliards € quand la participation de l'Etat se montait à 8,2 Milliards €. En 2017, le reste à charge des Départements (9,9 milliards €) excédera la prise en charge par l'Etat (9,7 milliards €). **Pour la Mayenne, les allocations individuelles de solidarité représentent ainsi une somme de 58 millions € pour une recette de compensation de 32 millions € laissant donc à la charge du Conseil départemental une somme de 26 millions € (dont 8,8 millions € pour le RSA) à financer sur son propre budget, en plus d'assurer ses propres missions**.

Avec 2 100 milliards de dettes, il est bien évident qu'il faut que chacun prenne sa part de l'effort de redressement des comptes publics. Nous sommes tous conscients ici des difficultés de l'Etat et prêts à le soutenir pour diminuer son déficit, mais à la condition que ce soit **supportable** (donc étalé sur une beaucoup plus grande période), **juste (au regard des efforts demandés à d'autres acteurs publics et à l'Etat lui-même et c'est peu dire si la qualité de la gestion publique locale n'a rien à envier à celle de l'administration centrale), réversible** (un retour à meilleure fortune de l'Etat doit permettre de retrouver les niveaux de transfert initiaux) et **cohérent** (cela doit servir à financer la diminution du déficit de l'Etat, mais pas la baisse d'impôts d'Etat).

Pour y parvenir, la relation financière entre l'Etat et les collectivités locales doit être profondément revisitée sur la base d'un partenariat confiant et exigeant et d'un contrat pluriannuel d'engagements réciproques permettant davantage de lisibilité dans le partage des ressources publiques.

Alors, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, malgré ces difficultés et ces turbulences, la Mayenne résiste, garde le cap et continue d'avoir confiance en elle-même, en ses forces, en ses atouts, en ses valeurs, en son destin. **C'est cette confiance qui inspire le projet de budget 2017 qui s'établit à 336 millions € en mouvements réels hors crédits à capital reconstituable.**

Sa construction constitue l'aboutissement d'une démarche exigeante qui obéit, d'une part, à une volonté politique, celle de ne pas augmenter la pression fiscale, d'autre part, à un principe de responsabilité, celui de privilégier les investissements d'avenir tout en portant une attention soutenue à tous ceux de nos concitoyens les plus en difficulté.

Il est basé sur les postulats suivants :

- **La volonté de préserver la capacité contributive des Mayennais.** L'augmentation du produit de la fiscalité directe (52 M€) sera limitée à la seule progression des bases d'imposition (+ 2%), **sans majoration du taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (Taux de 19,86 %, inchangé depuis 2011).** Rappelons que les bases d'impositions du Département (823 € par habitant) sont inférieures à la moyenne des Départements de notre strate démographiques (1 059 € par habitant) ;
- **Un encours de la dette départementale contenu à 56 millions €** (au 1er janvier 2017) contre 62 millions € en 2016 ; **une baisse de près de 4 M€ du recours à l'emprunt** (24,2 M€ en 2017 contre 28 M€ au BP 2016) ; **Une capacité de désendettement de 1,8 année très favorable comparativement à la moyenne des collectivités de notre strate démographique (4,65 années) ;**
- **Une augmentation de l'autofinancement de 4 millions €**, hors reprises sur provisions (20 M€) et une majoration de 3 M€ de l'épargne nette (11 M€), **résultat d'un effort considérable que notre Assemblée départementale entend porter à la réduction des charges de fonctionnement dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat** (moins 5 millions € en 2017) qui nous appelle à une extrême vigilance ;

- Une diminution de 4 M€ (-1,50 %) des dépenses de fonctionnement prenant en compte notre choix délibéré d'inscrire à ce BP 2017 les dépenses liées à la prise en charge du revenu de solidarité active (RSA) pour les montants réglés au CA 2014 et une limitation du programme gestion des ressources humaines à + 1 % ;

Sur cette base, grâce à sa gestion vertueuse et à sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'optimisation de ses ressources, et malgré la baisse des dotations de l'Etat, le **Conseil départemental va pouvoir en 2017 maintenir un effort d'investissement soutenu à hauteur de 59 millions € fléchés plus particulièrement vers l'entretien du réseau routier, les contournements routiers, le très haut débit, les collèges, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les contrats de territoire et Espace Mayenne.**

Ce qu'il faut retenir, c'est que ces dépenses d'investissement représentent 1,13 millions € injectés par semaine au service de l'emploi, de l'économie locale et des territoires.

Laissez-moi par ailleurs, vous rappeler que sur **la période 2017-2021**, le **programme pluriannuel d'investissement du Conseil départemental devrait s'élever à 320 millions € sur la base d'un taux de réalisation annuel moyen de 80 %.**

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, vous l'avez compris, **ce projet de budget 2017 est celui de tous les défis : défi de la rigueur budgétaire, défi des solidarités et de la proximité, défi de l'attractivité des territoires, défi de la sécurité des biens et des personnes.**

Pour les relever, nous mesurons plus que jamais l'étendue de nos devoirs et de nos responsabilités. **Notre force doit demeurer l'action pour REUSSIR ENSEMBLE** à conforter la Mayenne, comme un territoire d'exception, accueillant, attachant, attractif et révélateurs de nombreux talents.

Pour reprendre l'expression de Winston Churchill, « Là où se trouve une volonté, il existe un chemin ». Même si celui-ci est étroit et parsemé d'embûches, il est la raison d'être de ce projet de budget pour l'année 2017 afin de donner corps à tout ce qui prépare pour nos enfants un horizon porteur d'espoir.

En ce début de session budgétaire, je souhaite rendre hommage au travail admirable conduit par nos 1 200 collaborateurs placés sous la responsabilité du Directeur général des services.

Je salue également le sens de l'initiative et l'implication des Conseillers départementaux et tout particulièrement les Présidents de Commissions d'études qui se sont livrés, en conscience, à un examen vigilant dans la mise en œuvre de nos politiques départementales pour préparer ce projet de budget 2017 consacré pour l'essentiel aux solidarités, cœur de notre pacte social, avec près de 150 millions € sur un montant total consolidé de 336 millions €.

Je vous remercie ».

